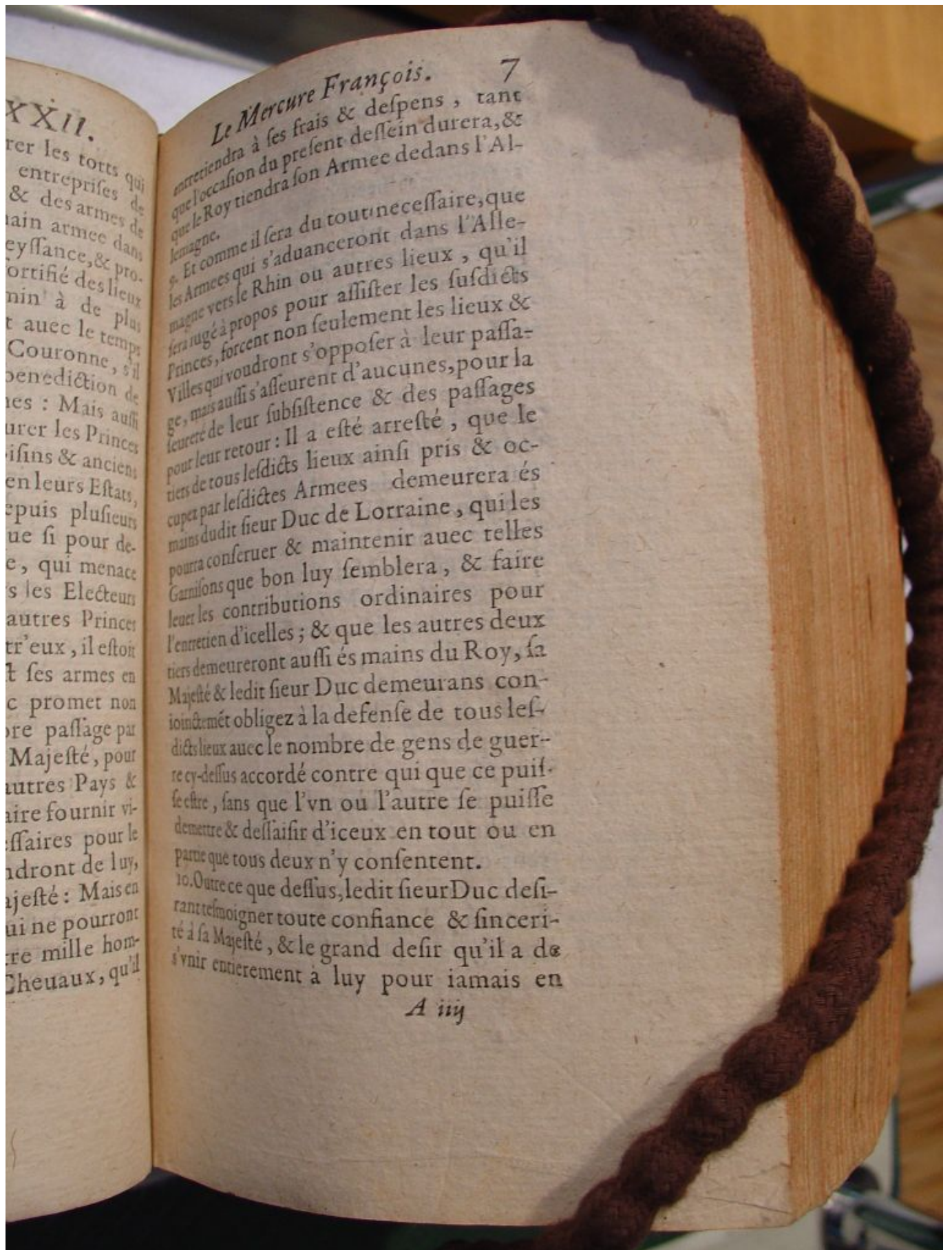
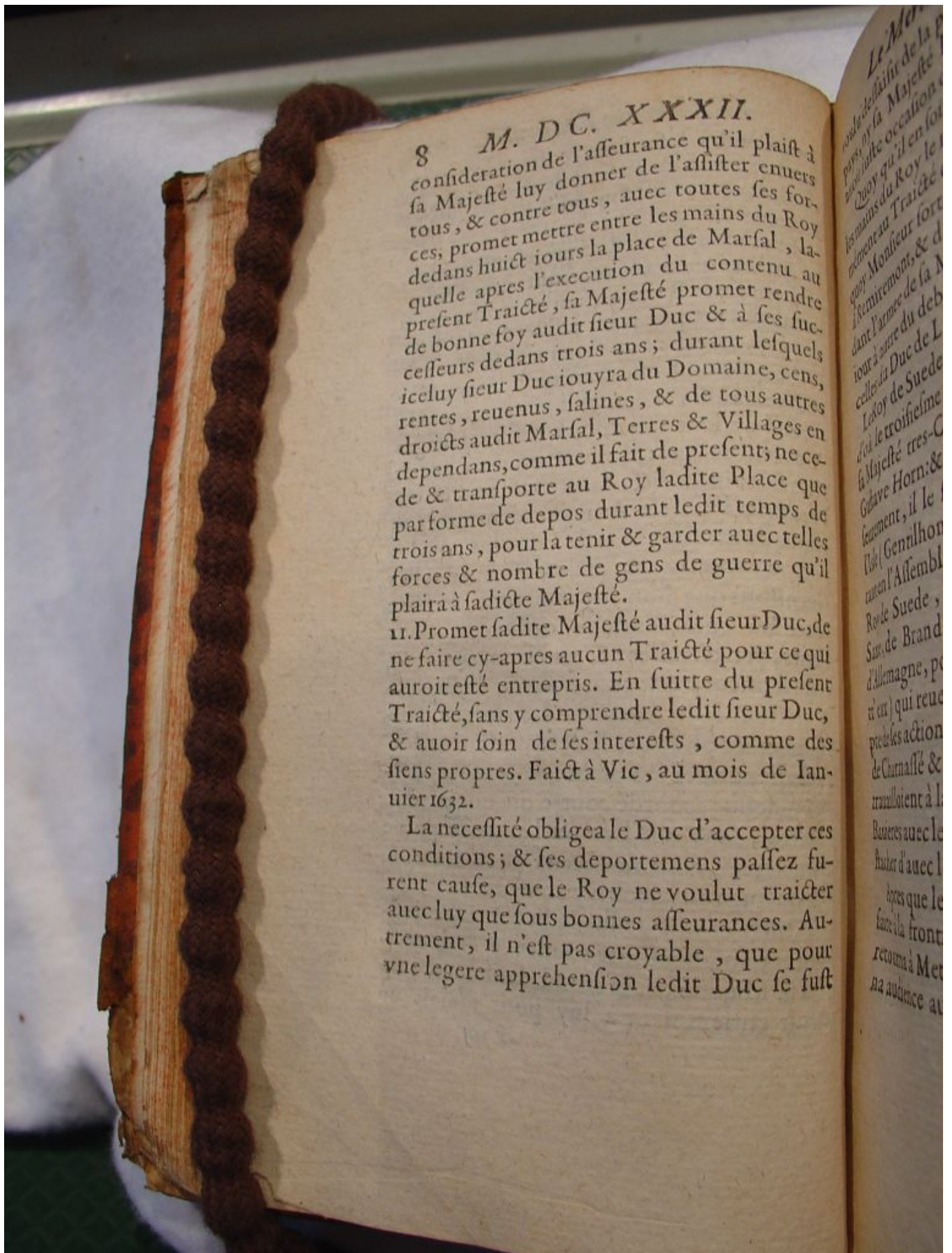


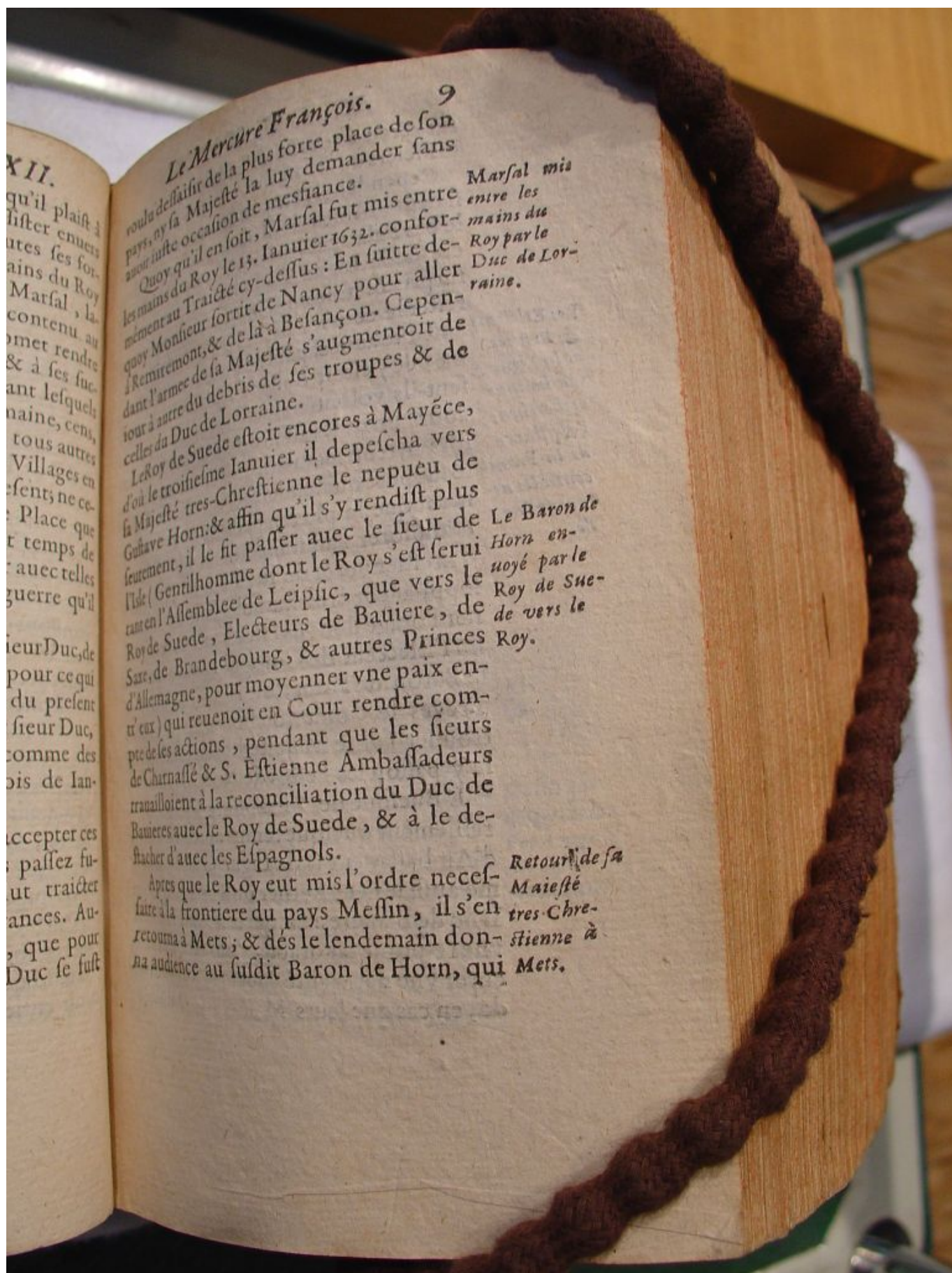
1632_007.jpg



1632_008.jpg



1632_009.jpg



XII.
qu'il plaist à
lister ennemis
utes ses for-
ains du Roy
Marfal, la-
contenu au
omet rendre
& à ses suc-
ant lesquels
naine, cens,
rous autres
Villages en
esent; ne ce-
Place que
t temps de
avec telles
guerre qu'il
ieur Duc, de
pour ce qui
du present
sieur Duc,
comme des
ois de Jan-
accepter ces
passez fu-
ut traicter
ances. Au-
que pour
Duc se fust

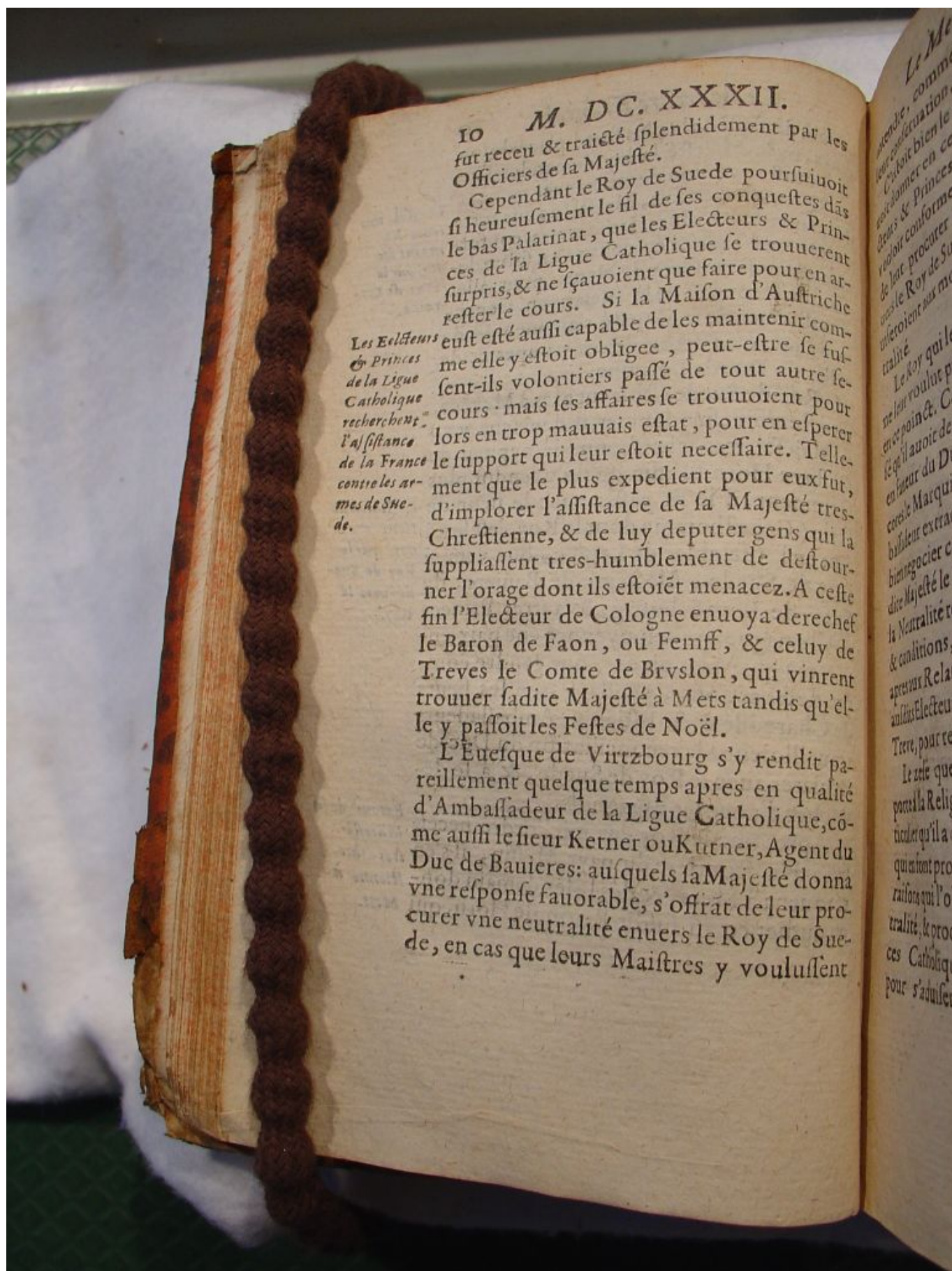
Le Mercure François. 9
voulu deslaiser de la plus forte place de son
pays, ny sa Majesté la luy demander sans
avoir juste occasion de mesfiance.
Quoy qu'il en soit, Marfal fut mis entre
les mains du Roy le 13. Januier 1632. confor-
mément au Traicté cy-dessus: En suite de-
quoy Monsieur sortit de Nancy pour aller
à Remiremont, & de là à Besançon. Cepen-
dant l'armée de sa Majesté s'augmentoit de
jour à autre du debris de ses troupes & de
celles du Duc de Lorraine.
Le Roy de Suede estoit encores à Mayèce,
d'où le troisieme Januier il despescha vers
sa Majesté tres-Chrestienne le nepueu de
Gustave Horn: & afin qu'il s'y rendist plus
seurement, il le fit passer avec le sieur de
Lisle (Gentilhomme dont le Roy s'est serui
tant en l'Assemblée de Leipfic, que vers le
Roy de Suede, Electeurs de Baviere, de
Saxe, de Brandebourg, & autres Princes
d'Allemagne, pour moyenner vne paix en-
tre eux) qui reuenoit en Cour rendre com-
pte de les actions, pendant que les sieurs
de Charnassé & S. Estienne Ambassadeurs
travailloient à la reconciliation du Duc de
Bavieres avec le Roy de Suede, & à le de-
stacher d'avec les Espagnols.
Après que le Roy eut mis l'ordre neces-
saire à la frontiere du pays Messin, il s'en
retourna à Mets; & dès le lendemain don-
na audience au susdit Baron de Horn, qui

*Marfal mis
entre les
mains du
Roy par le
Duc de Lorraine.*

*Le Baron de
Horn en-
voyé par le
Roy de Sue-
de vers le
Roy.*

*Retour de sa
Majesté
tres-Chre-
stienne à
Mets.*

1632_010.jpg

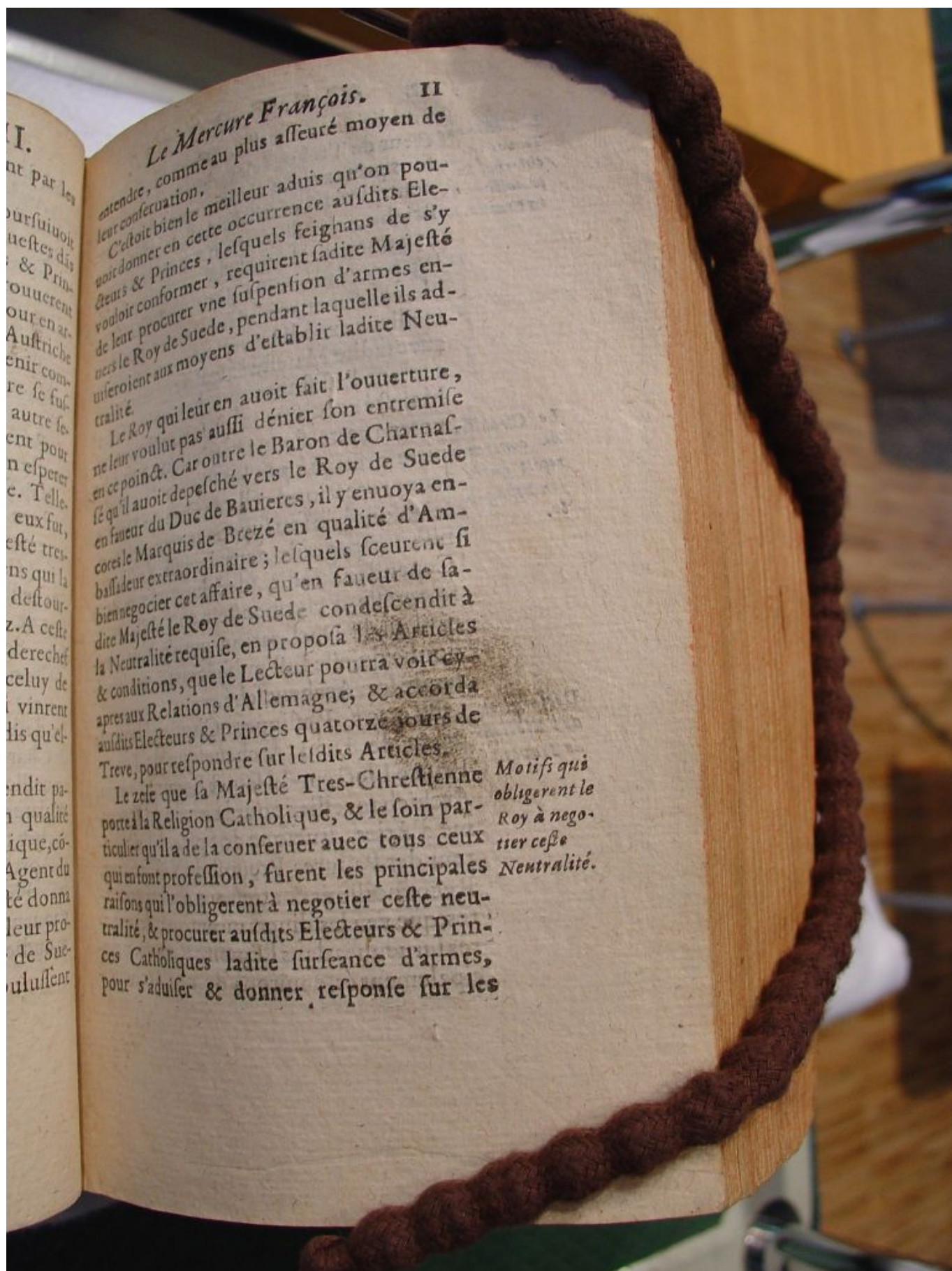


*Les Electeurs
& Princes
de la Ligue
Catholique
recherchent
l'assistance
de la France
contre les ar-
mes de Swe-
de.*

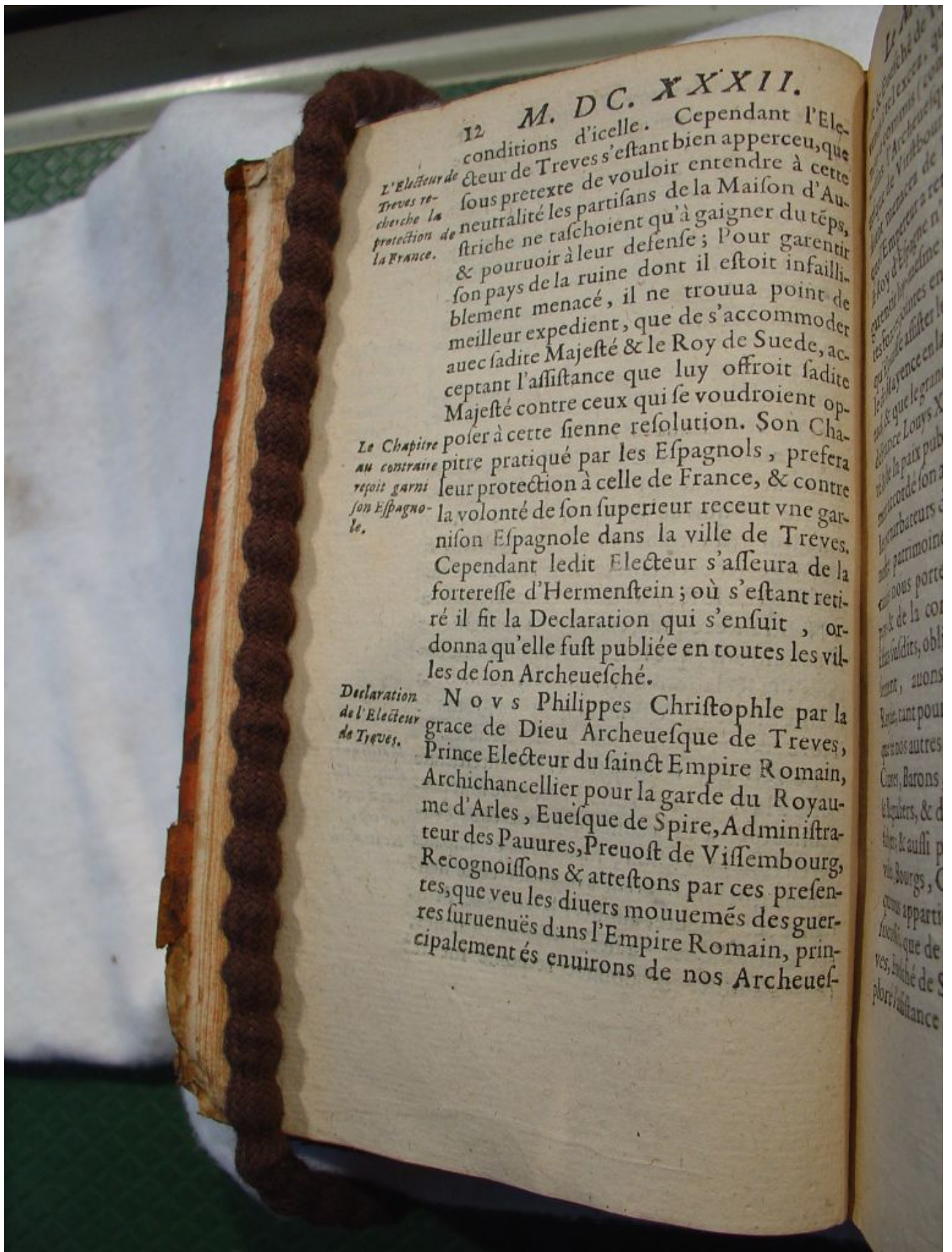
IO M. DC. XXII.
fut receu & traité splendidement par les
Officiers de sa Majesté.
Cependant le Roy de Suede poursuivoit
si heureusement le fil de ses conquestes dās
le bas Palatinat, que les Electeurs & Prin-
ces de la Ligue Catholique se trouverent
surpris, & ne sçauoient que faire pour en ar-
rester le cours. Si la Maison d'Austriche
eust esté aussi capable de les maintenir com-
me elle y estoit obligee, peut-estre se suf-
fent-ils volontiers passé de tout autre se-
cours. mais les affaires se trouuoient pour
lors en trop mauuais estat, pour en esperer
le support qui leur estoit necessaire. Telle-
ment que le plus expedient pour eux fut,
d'implorer l'assistance de sa Majesté tres-
Chrestienne, & de luy deputer gens qui la
suppliasent tres-humblement de destour-
ner l'orage dont ils estoiet menacez. A ceste
fin l'Electeur de Cologne enuoya derechef
le Baron de Faon, ou Femff, & celuy de
Treuves le Comte de Brvslon, qui vinrent
trouuer sadite Majesté à Mets tandis qu'el-
le y passoit les Festes de Noël.
L'Euésque de Vurtzbourg s'y rendit pa-
reillement quelque temps apres en qualité
d'Ambassadeur de la Ligue Catholique, cō-
me aussi le sieur Ketner ou Kutner, Agent du
Duc de Bauieres: auxquels sa Majesté donna
vne response fauorable, s'offrāt de leur pro-
curer vne neutralité enuers le Roy de Swe-
de, en cas que leurs Maistres y voulussent

*Le Me
pende, comme
leur consideration,
C'estoit bien le
deux & Princes
voulant conformer
de leur procurer
le Roy de Swe-
inferoient aux mo
traité
Le Roy qui le
ne leur voulut pa
ceux poinct. Ca
le que il auoit dep
en faueur du Du
ces de Marquis
balleur extrao
bienegocier ce
dite Majesté le F
la Neutralité re
& conditions,
apres ces Relat
au lieu Electeur
Treuves, pour rel
Le zele que
portea la Relig
trouuer qu'il a d
qui entont prof
raisons qui l'ob
tralité, le proc
ces Catholiqu
pour s'aduiser*

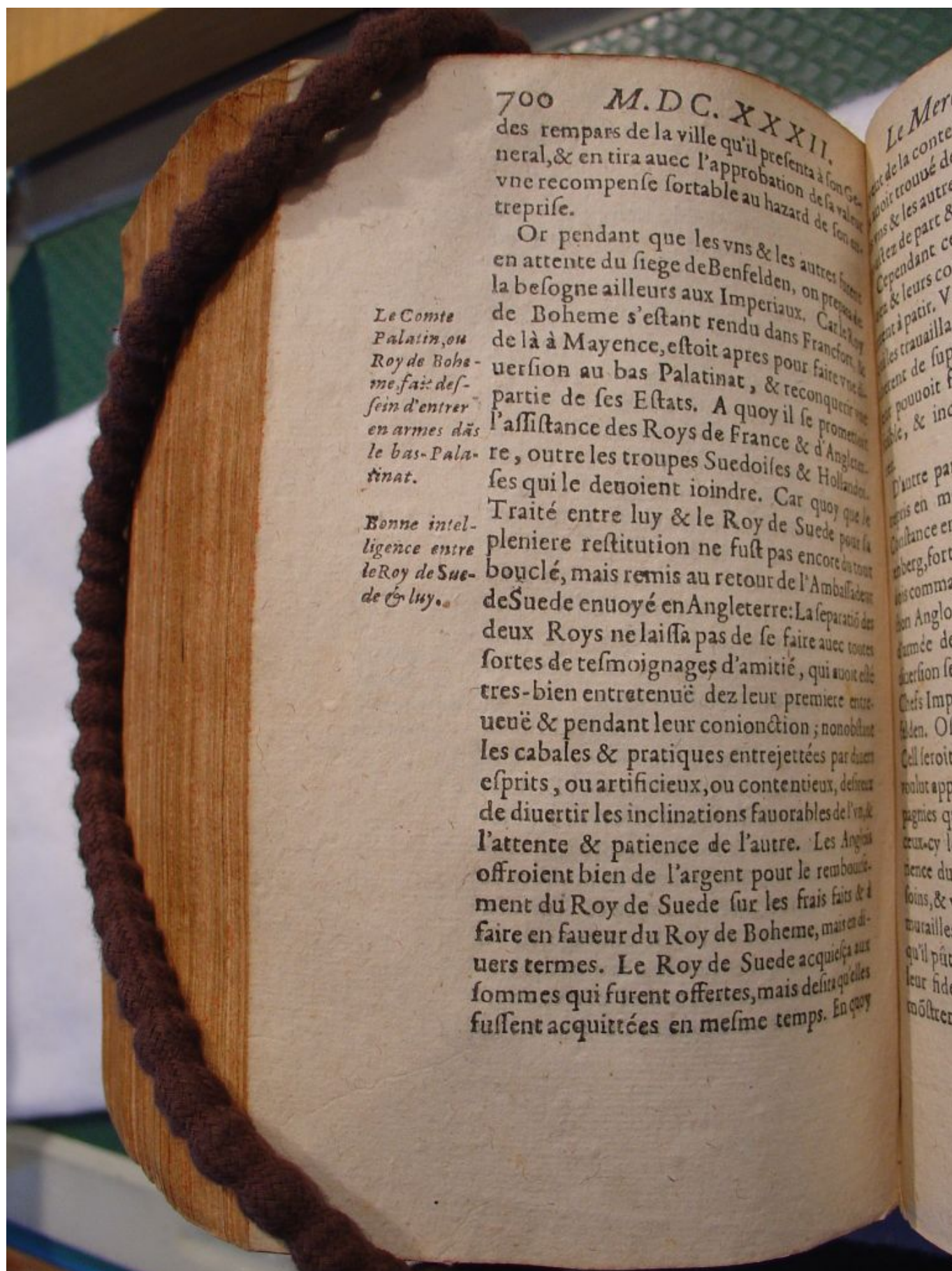
1632_011.jpg



1632_012.jpg



1632_700.jpg



700 M.D.C. XXXII.

des rempars de la ville qu'il presenta à son General, & en tira avec l'approbation de sa valeur vne recompense fortable au hazard de son entreprise.

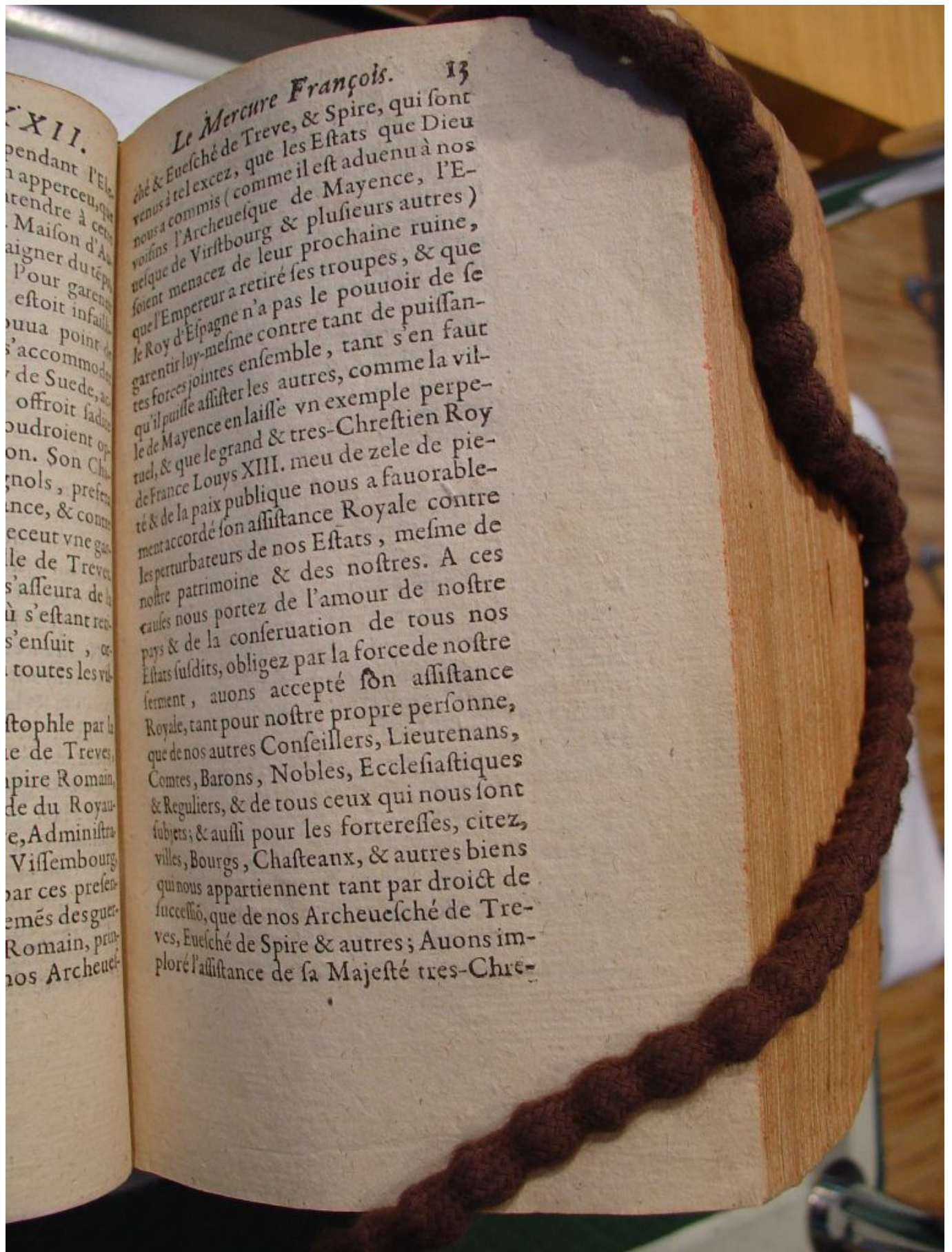
Le Comte Palatin, ou Roy de Boheme, fait dessein d'entrer en armes dans le bas-Palatinat.

Bonne intelligence entre le Roy de Suede & luy.

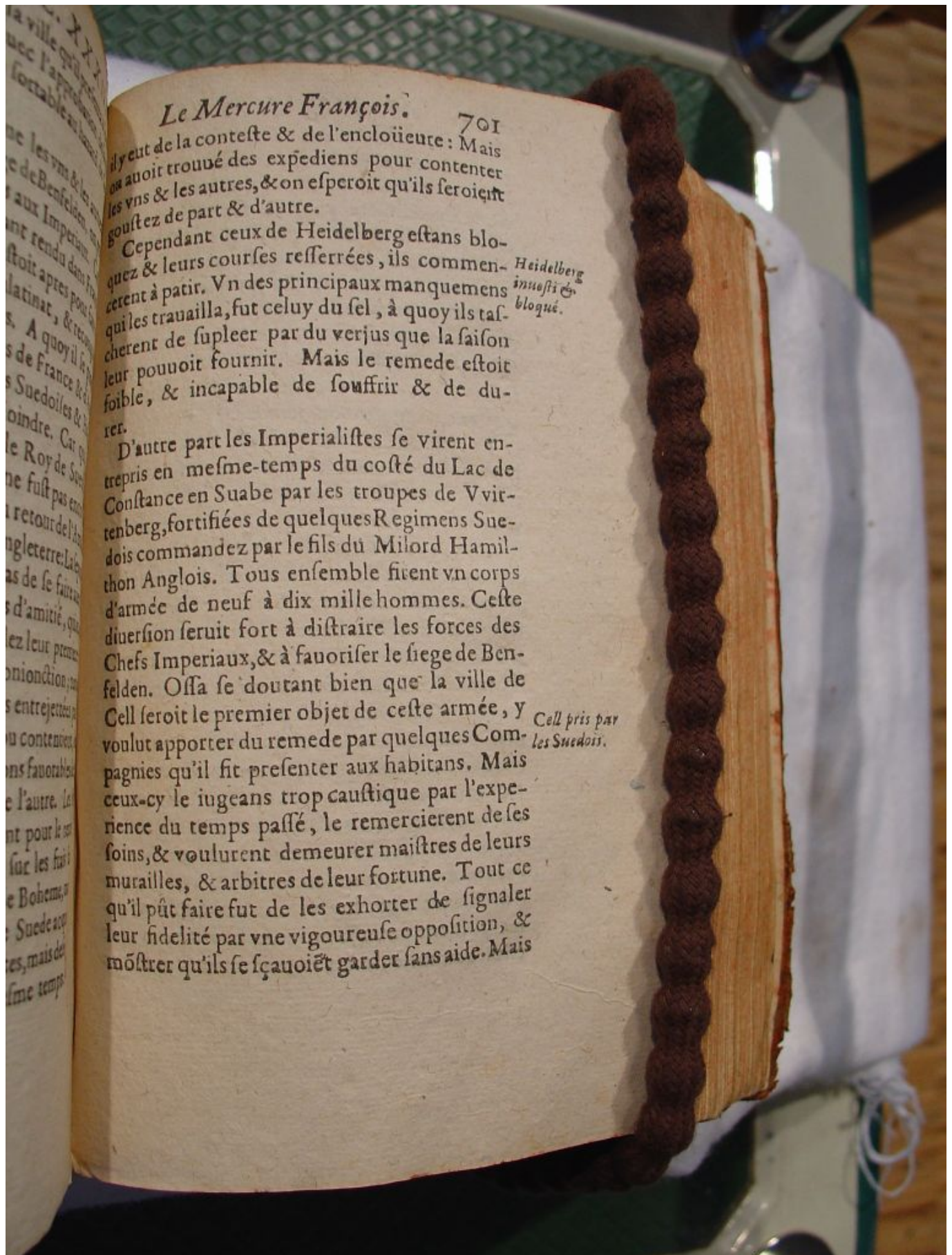
Or pendant que les vns & les autres furent en attente du siege de Benfelden, on prepa la besogne ailleurs aux Imperiaux. Car le Roy de Boheme s'estant rendu dans Francfort, se uersion au bas Palatinat, & reconquerir une partie de ses Estats. A quoy il se promettoit l'assistance des Roys de France & d'Angleterre, outre les troupes Suedoises & Hollandoises qui le deuoient iindre. Car quoy que le Traité entre luy & le Roy de Suede pour la pleniere restitution ne fust pas encore du tout bouclé, mais remis au retour de l'Ambassadeur de Suede enuoyé en Angleterre: La separation des deux Roys ne laissa pas de se faire avec toutes sortes de tesmoignages d'amitié, qui auoit esté tres-bien entretenuë dez leur premiere entreuenë & pendant leur conionction; nonobstant les cabales & pratiques entrejetées par diuers esprits, ou artificieux, ou contentieux, desirant de diuertir les inclinations favorables de l'un de l'attente & patience de l'autre. Les Anglois offroient bien de l'argent pour le remboursement du Roy de Suede sur les frais faits de à faire en faueur du Roy de Boheme, mais en diuers termes. Le Roy de Suede acquiesça aux sommes qui furent offertes, mais desira qu'elles fussent acquittées en mesme temps. En quoy

Le Merc
de la contes
trouué de
& les autre
de part &
Cependant ce
& leurs co
à patir. V
les trauailla,
de sup
pouuoit fo
& inc
D'autre par
en me
istance en
berg, forti
comman
Angloi
d'armée de
uersion se
Chés Imp
Hben. Off
Cell seroit
volur app
pagnes qu
deux-cy le
nience du
soins, & v
murailles
qu'il pût
leur fide
monstret

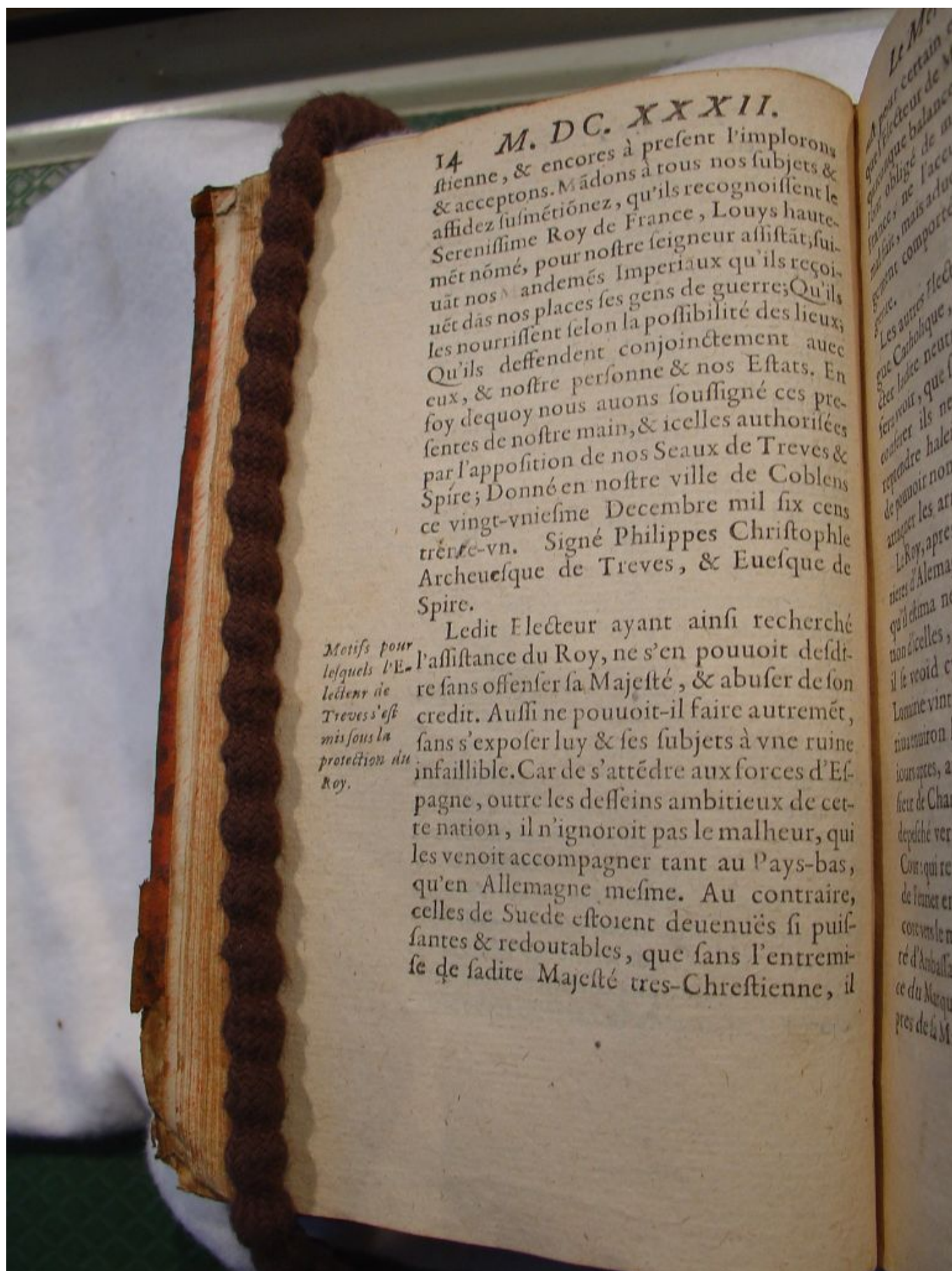
1632_013.jpg



1632_701.jpg



1632_014.jpg



IA M. DC. XXXII.
stienne, & encores à present l'implorons
& acceptons. Mādons à tous nos subjets &
affidez susmētionez, qu'ils recognoissent le
Serenissime Roy de France, Louys haute-
mēt nōmé, pour nostre seigneur assistāt, sui-
uāt nos andemēs Imperiaux qu'ils reçoï-
uēt dās nos places ses gens de guerre; Qu'ils
les nourrissent selon la possibilité des lieux;
Qu'ils deffendent conjointement avec
eux, & nostre personne & nos Estats. En
prey dequoy nous auons souffigné ces pre-
sentes de nostre main, & icelles autorisées
par l'apposition de nos Seaux de Treves &
Spire; Donnē en nostre ville de Coblens
ce vingt-vniesme Decembre mil six cens
trēte-vn. Signē Philippes Christophle
Archeuesque de Treves, & Euesque de
Spire.

*Motifs pour
lesquels l'E-
lecteur de
Treves s'est
mis sous la
protection du
Roy.*

Ledit Electeur ayant ainsi recherché
l'assistance du Roy, ne s'en pouuoit desdi-
re sans offenser sa Majesté, & abuser de son
credit. Aussi ne pouuoit-il faire autremēt,
sans s'exposer luy & ses subjets à vne ruine
infaillible. Car de s'attēdre aux forces d'Es-
pagne, outre les desseins ambitieux de cet-
te nation, il n'ignoroit pas le malheur, qui
les venoit accompagner tant au Pays-bas,
qu'en Allemagne mesme. Au contraire,
celles de Suede estoient deuenues si puis-
santes & redoutables, que sans l'entremi-
se de sadite Majesté tres-Chrestienne, il

*Le M...
pour certain e...
quel Electeur de M...
pour que balance...
non obligé de me...
France, ne l'aceu...
malin, mais adue...
pouvent comportē...
France.
Les autres Elect...
que Catholique,
des l'acte neut...
s'entend, que fo...
coater ils ne...
reprendre halei...
de pouoir non...
amasser les ar...
Le Roy, apres...
niers d'Alemag...
qu'il estima ne...
tion d'elles, s...
il le void cy...
L'annee vint...
trouuon l...
iours apres, al...
fiere de Char...
depesché vers...
Cours qui rep...
de l'annee en...
cours vers le m...
re d'Ambassa...
ce du Marqu...
pres de la Ma...*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan